



CHARTRE GRAPHIQUE ET D'USAGE DE LA CERTIFICATION NF HABITAT

- › Les règles de bonne utilisation
- › Les règles techniques liées à l'affichage
- › Pour vous aider à communiquer

Vous avez choisi la certification NF Habitat... Faites-le savoir !

Faites la différence auprès de vos différents clients, en affichant sur vos supports de communication, ce repère de qualité connu par plus de 80%* des Français ayant un projet immobilier. Nous mettons à votre disposition les logos et différents types d'affichages selon les règles de certification :

- › Sur demande auprès du service communication (info@cerqual.fr) ou de votre correspondant CERQUAL.
- › Sur le site www.qualitel.org/professionnels/kit_de_communication_nf_habitat
- › Sur votre portail client SIMCé, rubrique « outils de valorisation » pour les outils qui demandent une participation

Cette chartre graphique et d'usage respecte les chartes graphiques de la marque NF d'AFNOR Certification, de la marque HQE de l'Alliance HQE-GBC. L'usage du logo NF Habitat ou NF Habitat HQE sont encadrés par ce document qui vous expose les règles d'utilisation. Des contrôles réguliers sont réalisés par CERQUAL pour s'assurer du bon respect de la chartre graphique et d'usage.

Pour plus de renseignements :
contactez Marie-Caroline Maistre
mc.maistre@cerqual.fr | 01 44 96 52 67
Ou votre chargé d'animation et de
développement

*(IFOP - enquête de notoriété NF Habitat - 2023)

LES RÈGLES DE BONNE UTILISATION DES LOGOS ET DES BANNIÈRES

VOUS SOUHAITEZ

QUAND ?

QUOI ?

OÙ ?

	Valoriser votre engagement*	Valoriser un ou des chantiers de rénovations de maisons certifiée(s)	Valoriser les missions de contrôle de CERQUAL
	Dès lors que vous êtes titulaire du droit d'usage de la marque NF Habitat	Dès que le ou les chantiers de rénovation de maisons certifiée(s) ont été notifiés à CERQUAL	Dès qu'un audit de votre organisation et de vos services ou un Contrôle de Conformité au Référentiel (CCR) sont réalisés par CERQUAL
	 	  <p>Le logo NF Habitat ou NF Habitat HQE peut être utilisé uniquement si la maison a fait l'objet d'une rénovation qui respecte les minimas techniques dont le gain énergétique.</p>	 
	Sur l'ensemble de vos supports de communication institutionnelle et commerciale	Sur l'ensemble des supports de communication liés à la maison rénovée	Sur l'ensemble des supports de communication, réseaux sociaux, signature mail...

Vos maisons en rénovation, certifiées NF Habitat ou NF Habitat HQE bénéficient d'un label ?

➔ Il vous suffit d'ajouter sur vos communications le logo du label concerné. L'affichage du label doit être associé à la présence du logo ou de la bannière NF Habitat ou NF Habitat HQE et suivi par la mention « Label en cours d'évaluation » jusqu'à l'obtention du label concerné.

Exemples de label volontaires qui peuvent être ajoutés :

- BBC Effinergie Rénovation « Première étape » - Résidentiel 2024
- BBC Effinergie Rénovation - Résidentiel 2024

Les logos des labels et leurs chartes d'usages sont disponibles sur les sites officiels.

NB : Votre numéro de titulaire peut figurer dans vos supports de communication et ce, de la façon suivante : Pour NF Habitat : « Titulaire NF Habitat N° 00-00-0000 » ; Pour NF Habitat HQE : « Titulaire NF Habitat HQE RGE N° 00-00-0000 »

** Si le périmètre de l'engagement est restreint par rapport à l'ensemble des activités de l'entreprise, l'entreprise doit préciser clairement le périmètre couvert ou utiliser la mention suivante : « liste des entités et périmètre de l'engagement disponibles sur nf-habitat.fr »*

LES RÈGLES TECHNIQUES LIÉES À L’AFFICHAGE

Les logos NF Habitat – NF Habitat HQE



Sur la base d’un logotype de 5 cm (largeur de l’ellipse)
Zone de protection : $R = 7,5$ mm
Une zone de réserve de 7,5 mm s’applique tout autour du marquage.



La taille minimum en largeur est de 1,5 cm pour le bloc marque NF Habitat et 2,8 cm pour NF Habitat HQE.

Cependant, selon le support, il est possible de ramener cette taille minimum à 1,2 cm et 2,2 cm.

Ce bloc marque s’agrandit et se réduit de façon homothétique.

Les bannières



Zone de protection

Sur la base d’une bannière de 5 cm de largeur

Zone de protection : $R = 7,5$ mm

Une zone de réserve de 7,5 mm s’applique tout autour du marquage.

Taille minimale

La taille minimum en largeur est de 3 cm pour la bannière.

Elle s’agrandit de façon homothétique.

Zone de protection



Sur la base d’une bannière de 9,8 cm de largeur

Zone de protection : $R = 7,5$ mm

Une zone de réserve de 7,5 mm s’applique tout autour du marquage.

Taille minimale

La taille minimum en largeur est de 5,8 cm pour la bannière. Elle s’agrandit de façon homothétique.

LES RÈGLES TECHNIQUES LIÉES À L’AFFICHAGE

Les stickers

Zone de protection

Sur la base d’une bannière de 14,3 cm de largeur

Zone de protection : R = 7,5 mm

Une zone de réserve de 7,5 mm s’applique tout autour du marquage.



Taille minimale

La taille minimum en largeur est de 9 cm pour la bannière.

Elle s’agrandit de façon homothétique.

Les couleurs

Version en couleur

La couleur qui compose le marquage est à respecter scrupuleusement dans toute reproduction.



BLEU NF

PANTONE 2955 C
C100 M35 J00 N50
R00 V75 B120
004E79



Version en noir et blanc / gris

Le marquage est utilisé en noir ou en gris lorsque des contraintes techniques d’impression ne permettent pas de l’appliquer dans ses couleurs.

NOIR
> N100



GRIS
> N60





Les interdits

- › Ne pas utiliser le logo ou la bannière en négatif
- › Ne pas utiliser le logo ou la bannière dans d'autres couleurs
- › Ne pas déplacer les mentions associées
- › Ne pas utiliser le logo ou la bannière en couleur sur fond perturbé.

LES RÈGLES TECHNIQUES LIÉES À L’AFFICHAGE

Les exemples d’affichage



- › Version couleur sur fond blanc, clair ou photo claire



- › Version noire sur fond clair

Le marquage est utilisé en noir ou en gris lorsque des contraintes techniques d'impression ne permettent pas de l'appliquer dans ses couleurs.



- › Version sur fond foncé

Sur un fond foncé, il convient d'utiliser le logo avec filets blancs.



Règles d’écriture de NF Habitat

En bas de casse (cas général)

NF Habitat, est écrit en bas de casse lorsqu'il apparaît dans un contenu texte en bas de casse.

NF Habitat
NF Habitat HQE
NF Habitat
NF Habitat HQE

En capitales

NF Habitat, est écrit en capitales lorsqu'il apparaît dans un contenu texte en capitales.

NF HABITAT
NF HABITAT HQE
NF HABITAT
NF HABITAT HQE

Les bonnes formulations

- › Certification NF Habitat ou NF Habitat HQE
- › Marque NF Habitat ou NF Habitat HQE
- › Marque de certification NF Habitat ou NF Habitat HQE
- › Acteur engagé ou entreprise engagée NF Habitat
- › Maison certifiée NF Habitat

POUR VOUS AIDER À COMMUNIQUER

Pour parler de votre engagement dans la certification NF Habitat

Nous avons fait le choix de nous engager dans la certification NF Habitat, une certification exigeante qui atteste de notre capacité à concevoir et réaliser votre projet. Cet engagement marque notre volonté de vous apporter une prestation de qualité avec le maximum de garanties et en toute confiance. Notre organisation, notre système qualité, la qualité des services et la qualité de nos réalisations sont contrôlées par CERQUAL, organisme certificateur indépendant, dans notre entreprise et sur les chantiers

Vous serez assuré de la qualité de réalisation des travaux, du prix, des délais et du résultat obtenu. Vous bénéficierez d'une maison certifiée NF Habitat et ainsi d'une valeur patrimoniale renforcée.

La certification NF Habitat – NF Habitat HQE est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification pour tous les types de logements en France. CERQUAL est mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la marque NF et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE.

Pour parler de la « Maison certifiée » NF Habitat ou NF Habitat HQE

NF Habitat – NF Habitat HQE est la certification de qualité pour votre maison : qualité de vie, confort, économie, sécurité...

L'exigence de cette certification se traduit par notre engagement dans la qualité des travaux et un service client qui fait la différence. Cette qualité et cette performance sont attestées par l'organisme certificateur indépendant, CERQUAL Qualitel Certification. Ainsi vous serez sûr que nous mettons tous les moyens en œuvre pour obtenir un résultat à la hauteur de vos attentes.

Faire le choix d'une rénovation certifiée NF Habitat ou NF Habitat HQE avec un professionnel, c'est valoriser votre bien et lui offrir une nouvelle vie dès aujourd'hui. Une attestation de conformité NF Habitat/ NF Habitat HQE nominative vous est remise à la réception des travaux si votre maison a respecté les exigences du référentiel dont un gain énergétique.

La certification NF Habitat – NF Habitat HQE est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification pour tous les types de logements en France. CERQUAL est mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la marque NF et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site nf-habitat.fr, vous y trouverez tous les bénéfices de la certification NF Habitat !



VOUS ÊTES ÉGALEMENT CERTIFIÉ CERTIRÉNOV ?

Pour promouvoir votre engagement sur vos supports de communication, nous vous proposons :

- Soit un endossement du logo Certi Rénov et du logo NF Habitat
- Soit un endossement du logo Certi Rénov et de la bannière « acteur engagé » NF Habitat
- Ou bien, vous positionnez librement les logos et/ou la bannière à condition de respecter notre charte et de garantir une bonne lisibilité lors de leur utilisation.

| Les logos CertiRénov RGE et NF Habitat

L'endossement du logo CertiRénov RGE et du logo NF Habitat ou de la bannière « Acteur engagé » s'applique avec un filet de séparation.



Zone de protection

Sur la base d'un endossement de 9,8 cm de largeur. Zone de protection : R = 7,5 mm

Une zone de réserve de 7,5 mm s'applique tout autour du marquage.



Taille minimale

La taille minimum en largeur est de 5,8 cm pour l'endossement du logo CertiRénov RGE et du logo NF Habitat. Elle est de 12 cm pour l'endossement du logo CertiRénov RGE et de la bannière « Acteur engagé ».

Elle s'agrandit de façon homothétique.

Exemple d'affichage

Sur un fond foncé ou sur une image complexe, il convient d'utiliser le logo avec un aplat blanc.



Les bonnes formulations

- › Professionnel titulaire de la certification NF Habitat et certifié CertiRénov RGE
- › Entreprise certifiée CertiRénov RGE et engagée NF Habitat
- › Une double reconnaissance : CertiRénov RGE et NF Habitat
- › Un professionnel certifié CertRénov RGE et une maison certifiée NF Habitat

À PROPOS DE LA CERTIFICATION

La certification des produits et des services est un dispositif prévu par le Code de la Consommation. Elle atteste qu'un produit ou un service est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel et faisant l'objet de contrôles.

Les contrôles sont réalisés par un organisme distinct du consommateur et du professionnel bénéficiaire de la certification, impartial et indépendant, accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'Accréditation). La mention à l'accréditation de CERQUAL Qualitel Certification par le COFRAC est réservée à l'organisme certificateur. **Seule la reproduction intégrale des supports émis par CERQUAL Qualitel Certification, faisant référence à l'accréditation, est autorisée.**

Pour l'application en rénovation de maisons, il s'agit de CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de l'Association QUALITEL, mandaté par AFNOR certification pour délivrer la marque NF et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE.

**Accréditation COFRAC n°5-0050 – Section certification de produits et services, listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr*